

OD/MM

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU COMITE SYNDICAL DU SYMPAE  
DU 10 octobre 2013**

Date de convocation : le 3 octobre 2013

Le jeudi 10 octobre 2013 à 18 H 00, le comité syndical du S.Y.M.P.A.E. s'est réuni en mairie de MONISTROL sur LOIRE, salle du conseil municipal, sous la présidence de Colette CHAMBONNET-ROCHER, Présidente.

I) **ETAIENT PRESENTS**

A) *les délégués titulaires dont les noms suivent*

Mairie de BAS EN BASSET  
Jacques MADELRIEU

Mairie de BEAUZAC  
Marc MILLION

Mairie de MONISTROL sur LOIRE  
Colette CHAMBONNET-ROCHER  
Robert VALOUR

Mairie des VILLETES  
Jeannine COLOMBET

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Haut-Forez  
Iwan MAYET  
Alain MARQUET  
Jean FOUILLOUX  
Alain BONNEFOY

B) *Participaient également à la réunion*

Olivier DUBOEUF                      Secrétaire du syndicat  
Directeur général adjoint de la commune de MONISTROL sur LOIRE

Muriel MUSSARD                      Secrétaire du syndicat remplaçante

Eric CHEVALIER                      Directeur du Syndicat des Eaux Loire-Lignon

II) **ETAIENT ABSENTS EXCUSES**

Mairie de BAS EN BASSET  
Joseph CHAPUIS

Mairie de SAINTE-SIGOLENE  
Guy VEROT  
Dominique FREYSSENET

Mairie des VILLETES  
Louis SIMONNET

Mairie de BEAUZAC  
Jean PRORIOL

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Haut-Forez  
Michel ROBIN  
Louis PERRIN

-----

La Présidente souhaite la bienvenue aux membres présents et excuse M. CHAPUIS de Bas en Basset, M. PRORIOL, M. M. VEROT et M. FREYSSENET de Sainte-Sigolène, M. SIMONNET des Villettes, M. ROBIN, M. PERRIN du SIAEP du Haut-Forez, M. PAULET, trésorier, qui ne peuvent prendre part à la présente réunion.

Elle soumet à l'approbation du comité syndical, le compte-rendu de la séance du 17 juin dernier dont chaque délégué titulaire et chaque suppléant a reçu communication préalablement à la présente réunion.

Colette Chambonnet indique que la référence de l'année 1974 (p.7) est erronée. Il faut lire 1994.

Aucune autre observation n'est formulée sur ce compte-rendu qui est adopté, à l'unanimité, sur 9 votants.

Madame Jeannine COLOMBET est désignée comme secrétaire de séance.

-----

### **1. OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF.**

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée qu'avant le vote du budget, il faudra prévoir d'ouvrir des crédits d'investissement afin d'être en mesure d'engager, liquider et ordonnancer les dépenses sur l'exercice 2014.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur DUBOEUF qui explique que ces crédits ne doivent pas dépasser 25% de ceux de l'exercice en cours hors remboursement de la dette, soit une limite de 360 477,45 €.

Madame la Présidente explique que ces crédits serviront pour la constitution d'un stock de pièces par l'exploitant (37500 euros), des aménagements paysagers aux abords de l'UTEP (5000 euros) et les dépenses imprévues (7500 euros), soit un total de 50000 euros.

Le comité syndical accepte à l'unanimité.

### **2. CONVENTION D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE AVEC LE SYMPTTOM**

Madame la Présidente informe que depuis novembre 2012, Marlène PETIT a été recrutée en qualité de stagiaire par le SYMPTTOM pour assurer ses tâches administratives et celles du SYMPAE. Pour le SYMPAE, cela correspond à 20% de son temps. Il faut donc défrayer le SYMPTTOM sur la base de 470 heures pour un taux horaire de 17€. Le remboursement de ces frais s'élève donc à la somme de 7 990 € sur la période de novembre 2012 à décembre 2013.

Cette somme sera réglée en janvier prochain.

L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité.

### **3. CHOIX DU BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX POUR L'ALIMENTATION DE BAS EN BASSET A PARTIR DU PIQUAGE DE LA ROCHE**

Madame la Présidente rappelle qu'une consultation de marché en procédure adaptée a été lancée pour la maîtrise d'œuvre des travaux pour l'alimentation de Bas en Basset à partir du piquage de la Roche. Elle explique que la mission s'articule en 2 tranches :

Tranche ferme : une étude d'avant-projet pour définir le tracé le plus pertinent.

Deux options sont possibles, la première qui consiste à relier la conduite d'interconnexion du Puits du Vert à la station de pompage de la Charraire (environ 800 m de canalisation) et la seconde qui nécessite environ 3 km de canalisation pour un raccordement au réservoir de tête du Crizailloux

Tranche conditionnelle : une mission projet et suivi d'exécution selon le scénario retenu en tranche ferme.

Madame la Présidente explique qu'à l'issue de la commission d'appel d'offres réunie le jeudi 10 octobre 2013 à 17h30, il n'a pas été possible de retenir un candidat.

En effet parmi les sept entreprises qui ont remis une offre, un des bureaux d'études a un taux intéressant pour ses honoraires, mais un coût d'objectif projet élevé, tandis qu'un autre présente un coût d'objectif beaucoup plus faible avec un taux plus important pour les honoraires.

Madame la Présidente informe le comité syndical que la commission d'appel d'offres a décidé de se réunir à nouveau afin d'entendre les deux sociétés le jeudi 17 octobre 2013 afin qu'elles précisent la consistance de leur offre.

Le comité syndical autorise la présidente à négocier avec les 2 candidats précités.

#### **4. ALIMENTATION DE SECOURS D'AUREC SUR LOIRE, RESULTAT DES ESSAIS DES 8-9-10 OCTOBRE 2013. MODALITES D'ADHESION D'AUREC SUR LOIRE A LA COMPETENCE RESSOURCES DE SECOURS. MODIFICATIONS DES STATUTS**

Madame la Présidente explique que des essais étaient programmés les 8-9 et 10 octobre 2013, et rappelle que ceux prévus en juillet n'avaient pas pu avoir lieu à cause d'une coupure d'alimentation électrique d'EDF. Ceux de cette semaine n'ont pas pu avoir lieu non plus. En effet, la Stéphanoise des eaux n'a pas donné son autorisation du fait de la côte trop basse du Furan (14,5m) pour alimenter la station de Solaure, la cote minimale nécessaire étant de 17m.

Les essais seront programmés de nouveau la semaine prochaine (semaine 42 : 15,16 et 17 octobre).

Madame la Présidente indique d'autre part, que les statuts du SYMPAE devront être modifiés pour permettre l'adhésion d'Aurec à la compétence ressource de secours Loire. A cet effet, Madame la Présidente propose de créer un groupe de travail pour préparer la révision de statuts.

Plusieurs membres de l'assemblée délibérante se portent volontaires et la composition du groupe de travail est arrêtée comme suit :

Madame la Présidente  
Monsieur Iwan MAYET  
Madame Jeanine COLOMBET  
Monsieur Claude VIAL Maire d'Aurec sur Loire  
Monsieur Olivier DUBOEUF, secrétaire

La première réunion de ce groupe aura lieu le lundi 4 novembre 2013 à 16h30 à la salle du conseil municipal à la Mairie de Monistrol sur Loire.

Le comité syndical accepte à l'unanimité.

#### **5. POINT SUR LA REGULARISATION FONCIERE AVEC LA VILLE DE SAINT ETIENNE.**

Madame la Présidente rappelle que la ville de Saint Etienne avait délibéré en 1994 pour céder gratuitement au SIDE les installations suivantes :

- Conduite de  $\Phi$  350 depuis la conduite forcée jusqu'aux réservoirs de la Borie
- Réservoir de la Borie
- Réservoir des Chenanches
- Conduite de  $\Phi$  250 jusqu'à la station de traitement Saint Sigolène – Les Villettes.

Madame la Présidente souligne qu'aucun état parcellaire n'accompagne cette délibération dont les annexes manquent de précision.

Une réunion a eu lieu avec la ville de St Etienne le 1<sup>er</sup> octobre pour faire le point sur le dossier, ce en présence de maître Poyet, notaire à Monistrol. Il en est ressorti la nécessité de vérifier avec la Stéphanoise des Eaux quelles sont les parcelles cédées au SYMPAE (à priori celles sur Monistrol correspondant aux réservoirs).

St Etienne cède aussi des parcelles situées près de la station de la Rouchouse. Mme la Présidente fait observer que le SYMPAE n'a pas vraiment d'intérêt à posséder ces dernières parcelles et qu'il semble qu'il vaudrait mieux que ce soit la commune de Ste Sigolène qui se les voit attribuer.

St Etienne fera faire une estimation par les Domaines ( foncier et ouvrages) même si la ville a bien confirmé toujours vouloir céder gratuitement ses installations au SYMPAE .

Il conviendra ensuite que la ville de St Etienne prenne une nouvelle délibération mentionnant précisément les parcelles cédées, indiquant la cession des conduites précitées et confirmant que la cession se fait à titre gratuit.

Madame la Présidente explique qu'il faudra donc attendre la nouvelle délibération de la ville de Saint-Etienne afin que le SYMPAE l'accepte dans les mêmes termes, probablement après les élections de mars 2014.

Les servitudes de tréfonds sur les propriétés traversées devront ensuite être formalisées, de préférence par conventions amiables avec les propriétaires concernés.

#### **6. EVOLUTION DU PROCESS DE TRAITEMENT – COAGULATION PAR CHLORURE FERRIQUE EN SUBSTITUTION AU POLYCHLORURE D'ALUMINIUM**

Madame la Présidente rappelle que des essais ont été réalisés le 10 avril dernier avec le chlorure ferrique en remplacement du polyhydroxychlorure d'aluminium. Ces essais ont porté sur 800m3 d'eau. Cette eau n'a pas été mise en distribution, mais stockée dans le bassin tampon avant d'être rejetée au milieu.

Le chlorure ferrique a été injecté à la place de l'aluminium et un réservoir a été rempli. L'eau traitée était de bonne qualité, il n'a pas été observé d'aluminium mais par contre le pH était très bas.

Le problème à résoudre est de pouvoir relever le pH, le dispositif actuel ne le permettant pas.

C'est dans ce cadre que le personnel de l'UTEP a rencontré la Sté Balthazard et Cotte pour voir les conditions de réalisation d'essais avec un de leurs produits, l'Akdolit SL26HR (lait de chaud concentré), qui devrait permettre de relever le pH. Un protocole a été rédigé par le SELL et le fabricant pour définir les détails techniques nécessaires au bon déroulement de l'essai ainsi que les rôles et responsabilités de chacune des parties. Un essai est programmé semaine 45 avec le coagulant actuel (WAC) pour déterminer le taux de traitement optimum pour l'Akdolit et voir son effet sur le pH, ainsi que son « comportement ». Une fois ce premier essai validé, un autre essai de l'Akdolit aurait lieu avec le chlorure ferrique sans qu'il y ait distribution de l'eau traitée. L'ARS sera prévenue de ces essais.

#### **7. POINT SUR LE PIQUAGE DE LA DEFENSE INCENDIE D'INTERMARCHE (MONISTROL) SUR LA CONDUITE DU PUIS DU VERT**

Madame la Présidente rappelle que le fonçage sous la RD a été réalisé par l'entreprise Langer et terminé fin juin. La maîtrise d'œuvre IRH a particulièrement veillé à ce qu'il n'y ait pas d'impact sur la conduite du SYMPAE.

La supervision de l'UTEP de La Borie a été adaptée pour réceptionner le débit. Des tests de réception GSM sont à réaliser.

La réception des dernières pièces était prévue semaine 39. L'entreprise MOULIN a préparé l'assemblage pour le piquage sur la conduite du puits du Vert, avant intervention.

Le piquage sur la conduite du puits du Vert s'est déroulé le 02/10/13 en une matinée.

Monsieur Eric CHEVALIER explique que le SELL a organisé une coupure d'eau très rapide.

Madame la Présidente explique que tout s'est bien passé. Il convient maintenant d'établir un document indiquant les limites de propriété des équipements entre la commune de Monistrol et le SYMPAE. De même pour les équipements alimentant la défense incendie de la zone de la Borie.

## 8. QUESTIONS DIVERSES

Madame la Présidente rappelle qu'elle est vice-présidente de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Lignon du Velay et siège à ce titre dans de nombreuses réunions ayant pour objet la préservation du Lignon. Elle souhaite faire part de l'avancée de quelques dossiers pilotés par le SICALA.

### **Contrat territorial du Haut Lignon- Projet du groupe de travail Agriculture**

Organisation en 2014 d'une campagne collective d'analyses de sols et d'effluents pour une quarantaine d'exploitations. Suite aux analyses, organisation de 5 journées en salle au cours desquelles les agriculteurs se verront communiquer les résultats et interprétation des analyses effectuées sur leurs exploitations ainsi que des conseils techniques de fertilisation adaptés, tout en faisant le lien avec la protection des rivières.

Afin d'ouvrir la démarche au plus grand nombre d'agriculteurs, 4 à 5 demi-journées portes-ouvertes seront ensuite organisées sur des exploitations où des analyses auront été effectuées (présentation des résultats des analyses, réalisation profil pédologique, conseils de fertilisation).

Enfin une plaquette sera réalisée avec les « cas-types » d'exploitations, les résultats des analyses et les conseils de fertilisation apportés. Elle sera envoyée à tous les agriculteurs du bassin versant.

### **Bilan du SAGE du Lignon du Velay**

*L'Etat des lieux* a été validé par la CLE le 27 avril 2012 : il dresse une photographie exhaustive des composantes environnementales et socio-économiques du bassin.

*Le Diagnostic* a été validé par la CLE le 22 mai 2013 : il met en évidence les atouts et faiblesses du territoire et a permis de valider avec les acteurs, les enjeux du SAGE.

Les enjeux principaux sont les suivants :

1. Préserver et mieux gérer la ressource en eau (aspect quantitatif, qualité de la ressource)
2. Préserver les zones humides et les têtes de bassin
3. Améliorer la fonctionnalité écologique des cours d'eau
4. Lutter contre le développement des espèces invasives.

*Le Scénario tendanciel* a été validé par la CLE du 30 septembre 2013 : il présente les évolutions prévisibles du territoire à l'horizon 2020 sans SAGE et définit la plus value apportée par le SAGE.

Le travail se poursuit désormais avec la construction de scénarios contrastés en réponse aux enjeux identifiés.

### **Projet de partenariat « ville-campagne » - Barrage de Lavalette**

Une étude va être lancée qui doit dresser un état des lieux de l'offre en produits agricoles sur le bassin versant du Lignon (types de production, volumes, modes de production/ agriculture conventionnelle, agriculture biologique, modes de commercialisation actuels...). L'étude doit aussi évaluer la demande, sur l'agglomération stéphanoise mais aussi les collectivités de Haute Loire desservies en eau par le barrage de Lavalette, en denrées susceptibles d'être produites sur le bassin du Lignon.

L'idée est de favoriser l'achat de produits agricoles du bassin versant pour les besoins des collectivités en échange d'engagements des exploitants de mettre en œuvre des pratiques préservant la qualité de l'eau du Lignon.

L'étude abordera d'autres aspects : juridique (marchés publics) organisation, logistique, transport.

-----

Les points portés à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 19 h 30.

Le prochain comité syndical aura lieu le jeudi 19 décembre 2013 à 18h00.

-----

La Présidente,

Colette  CHAMBONNET-ROCHER

**S.Y.M.P.A.E**  
17, Rue du Général de Chabron  
BP 20029  
43120 MONISTROL SUR LOIRE  
Tél : 04 71 75 57 57

